ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 91774

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'épidémie à virus chikungunya qui sévit actuellement à la Réunion. De nombreux moyens ont, d'ores et déjà, été mis en place par l'État et les collectivités, afin d'éradiquer ce fléau. La gestion de la crise a montré l'urgence d'un travail en équipe de tous les praticiens. Aussi, il souhaiterait savoir comment le Gouvernement envisage d'associer pleinement les médecins généralistes à la veille épidémiologique.

Texte de la réponse

Depuis 2005, une importante épidémie de chikungunya a touché les Comores puis les autres îles de l'océan Indien. L'île de la Réunion a été touchée à partir du mois de mars 2005 et la circulation du virus s'y est installée sur un mode épidémique. Un premier système de surveillance épidémiologique du chikungunya à la Réunion a alors été mis en place avec pour objectif, outre le suivi des caractéristiques de l'épidémie, d'identifier précocement les nouveaux foyers de transmission. Il s'appuyait sur les équipes mobiles de lutte antivectorielle qui menaient une recherche active des cas autour des malades signalés par le réseau des médecins sentinelles, les laboratoires de biologie médicale, ainsi que par les malades eux-mêmes. Une surveillance des formes graves à partir des établissements hospitaliers complétait le dispositif. Le réseau des trente et un médecins généralistes sentinelles volontaires ou réseau « GROG » (qui surveille habituellement la grippe), animé par l'observatoire régional de la santé (ORS), a permis le suivi des tendances temporelles de l'épidémie et des caractéristiques des cas. Ainsi à partir du nombre de cas notifiés par les médecins du réseau sentinelle, la cellule interrégionale d'épidémiologie (CIRE) a pu estimer le nombre de cas ayant une expression clinique, survenus dans la population à partir d'un coefficient de pondération calculé sur la base des séries historiques (rapport cas totaux/GROG pendant la période où la recherche active des cas pouvait être considérée comme exhaustive). Cette méthode, préconisée par le rapport de la mission de l'IGAS, permettait d'arriver à un cumul de cas estimés, qu'ils aient ou non consulté un médecin. Toutefois, le nombre limité de médecins généralistes impliqués dans le réseau sentinelle et le fait que l'épidémie se développait par foyers qui ne concernaient pas de façon homogène l'ensemble de l'île, entraînaient un niveau d'imprécision dans cette estimation. Ce système a donc été remplacé par un réseau de surveillance, mieux adapté à l'ampleur prise par l'épidémie à partir de la 51e semaine de 2005. Il a en effet été demandé à partir du 26 décembre 2005 à tous les médecins de l'île de signaler les cas de chikungunya et leur localisation géographique. La confirmation biologique des cas a été surveillée à partir des données des laboratoires d'analyse de biologie médicale. Ce dispositif de base a été complété par le signalement des cas graves par les établissements de santé et la surveillance des bulletins de décès mentionnant le chikungunya, quel qu'en soit le niveau de causalité. L'implication des médecins généralistes a donc été bien réelle dans la surveillance du chikungunya depuis le début de l'épidémie puisque l'estimation du nombre de cas repose sur les déclarations des médecins sentinelles. L'implication des autres médecins généralistes, sollicités à compter de décembre 2005, a permis d'en savoir plus sur la localisation géographique des cas et a donc constitué un autre indicateur. Tous les médecins ont un rôle à jouer dans la veille sanitaire et l'implication des médecins généralistes est notamment essentielle dans le signalement de tout

phénomène émergent, étant donné qu'ils sont souvent les premiers confrontés aux maladies qui apparaissent. Les médecins généralistes ont à nouveau été sollicités dans le cadre de programme de recherche pour participer aux tests de molécule pouvant avoir un effet antiviral.

Données clés

Auteur : M. René-Paul Victoria
Circonscription : Réunion (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91774
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3836
Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8903